

NOTE SYNTHETIQUE

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature au cours de l'année.

Les résultats 2018 s'établissent comme suit :

	2018	2017
Résultat de fonctionnement	490.689,15 €	645.108,01 €
Résultat d'investissement	-292.447,79 €	-336.105,58 €
Résultat Global de Clôture	198.241,36 €	309.002,43 €

1. Section de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	731.301,95 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.319.517,41 €	
014	Atténuation de produits	150,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	462.517,15 €	
66	Charges financières	55.333,78 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237.219,29 €	88.712,83 €
002	Résultat reporté ou anticipé		45.108,01 €
013	Atténuation de charges		30.828,55 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		565.301,91 €
73	Impôts et taxes		1.316.702,55 €
74	Dotations et participations		909.533,07 €
75	Autres produits de gestion courante		106.667,23 €
76	Produits financiers		0,00 €
77	Produits exceptionnels		238.631,26 €
TOTAL		2.806.039,58 €	3.301.485,41 €

1.1 Recettes de fonctionnement

Les Communes perçoivent les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les taux d'imposition communaux 2018 ont augmenté selon le tableau ci-dessous :

TAXE	2017	2018
Taxe d'habitation (TH)	7,19 %	7,41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TF)	14,94 %	15,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	55,34 %	57,00 %

En 2018, la Commune a notamment perçu :

- 1.101.697 p de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (1.033.637 p en 2017)
- 470.531 p de Dotation Globale de Fonctionnement contre 477.442 p en 2017
- 281.975 p de Dotation de Solidarité Rurale contre 440.743 p en 2017
- 137.823 p de Attribution de compensation (CCMVR)
- 234.209,62 p de autres recettes fiscales et assimilés : droits de mutation, droits de place, compensations fiscales, département pour ramassage scolaire, remboursement de frais (camping)
- 702.797,69 p de autres recettes (remboursement de charges, revenus des immeubles, concessions cimetièr, cantine scolaire)
- 238.631,26 p de produits exceptionnels (libéralités reçues, produits de cessions d'immobilisations)

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 731.451,95 p de charges à caractère général : prestations de services, électricité, carburants, alimentation, entretien et réparations, assurances, fournitures
- 1.319.517,41 p de charges de personnel et frais assimilés
- 462.517,15 p d'indemnités maire et adjoints, déficit des budgets annexes, subvention au CCAS, subventions aux associations
- 55.333,78 p de charges financières
- 237.219,29 p de dotations aux amortissements et de valeurs comptables des immobilisations cédées

2. Section d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Dont restes à réaliser		1.062.942,00 p	833.393,00 p
001	Solde d'exécution reporté	336.105,58 p	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88.712,83 p	237.219,29 p
041	Opérations patrimoniales	79.332,56 p	79.332,56 p
10	Dotations, fonds divers et réserves		863.041,18 p
13	Subventions d'investissements	1.200,00 p	671.137,94 p
16	Emprunts	321.986,26 p	700.000,00 p
20	Immobilisations incorporelles	16.270,00 p	
204	Subventions d'équipement versées	0,00 p	
21	Immobilisations corporelles	213.683,41 p	
23	Immobilisations en cours	1.785.888,12 p	
TOTAL		2.843.178,76 p	2.550.730,97 p

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2.550.730,97 p et sont constituées :

- Des reports de l'exercice précédent
- Des amortissements de l'exercice,
- Du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de l'année 2016
- Des taxes d'urbanisme
- Des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département)

2.2 Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 321.986,26 €.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

- Cantine scolaire	1.218.379,13 €
- Acquisitions de matériels	58.843,92 €
- Acquisitions de bâtiments	125.622,58 €
- Voirie	191.000,19 €
- Aménagement Rue du Commerce	120.324,53 €
- Aménagement Secteur La Garenne	142.035,92 €
- Divers investissements	107.815,52 €

2.3 Emprunts

Au cours de l'année 2018, il a été contracté 2 emprunts :

- 400.000 € auprès du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire
- 300.000 € auprès du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire